

moyens d'approvisionnement en carburant-réacteur pour un montant d'environ 80 milliards de francs.

11. Au cours des huit derniers mois, le Conseil a procédé régulièrement à des échanges de vues et d'informations sur les problèmes politiques d'intérêt commun. Durant cette session, il a consacré une attention particulière à la lutte en Indochine, ainsi qu'au traité instituant la Communauté européenne de défense. Il a examiné la situation en Allemagne orientale et constaté notamment qu'en dépit des déclarations répétées de l'Union soviétique en faveur d'un traité de paix avec l'Allemagne et d'une unification de l'Allemagne aucune réponse n'avait été reçue aux propositions faites il y a trois mois par la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis. Le Conseil a également pris connaissance d'un rapport d'activité sur les travaux du Comité intérimaire de la Communauté européenne de défense. Il a adopté des résolutions sur l'Indochine et sur la Communauté européenne de défense.

12. Il a été convenu que la prochaine session ministérielle du Conseil se tiendrait aussitôt que possible au printemps de 1953. Sa première tâche sera d'étudier le rapport final sur l'examen annuel de 1952.

13. Au cours de la présente session, le Conseil a examiné la situation actuelle de la communauté atlantique et ses perspectives d'avenir. Quatorze États souverains, membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, ont réalisé une coopération volontaire sans précédent dans l'histoire. En unissant leurs ressources et leurs connaissances, en partageant les charges matérielles de la défense, en appliquant constamment les principes de consultation mutuelle et d'assistance mutuelle, les pays membres ont déjà accru leur force commune, leur entente et leur unité.

14. Les gouvernements membres sont plus que jamais persuadés que la voie qu'ils ont choisie est la meilleure pour protéger la communauté des peuples libres contre les tentatives directes ou indirectes du communisme pour la dominer. L'amélioration déjà constatée dans la situation internationale peut être attribuée aux efforts que les États membres ont déployés depuis la fondation de l'alliance pour accroître leur puissance collective. Tout relâchement de ces efforts déclencherait une augmentation correspondante des dangers auxquels ces pays sont exposés. La coopération toujours plus étroite entre les quatorze gouvernements membres démontre que les intentions avouées du gouvernement soviétique de semer la dissension dans le monde libre sont vouées à l'échec.

15. Les membres du Conseil ont réaffirmé les buts de leur alliance, qui sont la défense, la paix et la sécurité, ainsi que leur résolution d'étendre à de nouveaux domaines leur solidarité d'action et de préserver leur commun héritage de liberté. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le sentiment d'unité ne cesse de croître parmi les peuples de la communauté atlantique.